

RETOUR EN FORCE DU RÉGIME PD?



Le projet de loi 57 vise à modifier les règles de financement des régimes de retraite à prestations déterminées (PD) du secteur privé. Bien accueilli par les syndicats et le Conseil du patronat, il n'en aura pas moins un impact sur les régimes et sur les entreprises qui les offrent.

Par **Yves Rivard**

Qui dit réforme dit changement. Comment le projet de loi (PL) 57 entend-il modifier les règles de financement des régimes? «Principalement en adoptant un principe directeur ciblant davantage le long terme», explique Michel St-Germain, actuaire chez Mercer. «Le nouveau calcul des contributions est complètement différent. Les régimes matures et ceux en déficit de solvabilité paieront moins. Si, à court terme, les cotisations seront réduites, à long terme, elles seront toutefois haussées d'environ 2 ou 3 % de la masse salariale.»

Une hausse se situant au-delà de 5 % est attendue du côté des régimes à haute solvabilité, chez ceux comptant moins de retraités et plus d'employés, et ceux réputés pour prendre moins de risques, spécifie M. St-Germain. «Dans les deux cas, les contributions de financement seront beaucoup plus stables que celles découlant des règles actuelles.»

Ce que corrobore Richard Bourget, associé, Retraite et épargne chez Normandin Beaudry : «Une seule base de capitalisation forçant la constitution d'un fonds de stabilisation assurant le service passé et futur changera la donne.» À son avis, la politique de placement interne en vigueur permettra de fixer le taux de ce fonds, établi à partir de gains actuariels et de cotisations de financement. «Selon Québec, on parle d'une provision d'environ 15 %», note M. Bourget.

La provision pour écart défavorable (PED), jusqu'ici uniquement constituée de gains actuariels réalisés entre les évaluations, fait aussi partie du nombre des mesures révisées en matière de financement des régimes. «Le PL 57 propose d'instaurer des cotisations pour en assurer la capitalisation», souligne Corrine Escaravage, conseillère principale chez Normandin Beaudry.

Ce n'est pas tout. Richard Bourget recense trois autres changements importants : l'évaluation de solvabilité qui passe d'annuelle à triennale; le lissage de l'actif sur une période maximale de cinq ans, qui permet de reconnaître progressivement les gains et pertes réalisés sur l'actif du régime; et la consolidation des déficits lors de chaque évaluation qui, suivant une période transitoire de 15 ans, sera ramenée à 10 ans, tel que prescrit par le projet de loi.

résultant des règles en vigueur trop contraignantes et nécessitant des changements chaque année.»

«La clarification du droit au surplus, la politique d'achat de rentes, qui met fin à la responsabilité quinquennale de l'employeur envers l'ex-employé, sont des avantages marqués», argue Richard Bourget. «Les employeurs pourront enfin modifier leurs régimes de retraite en matière de surplus, ce qui leur était impossible depuis 1988», remarque Claude Lockhead.

Les régimes PD pourraient-ils bénéficier d'éléments jusqu'ici rapportés manquants ou n'ayant pas été retenus?

«Aucun qui ne soit réaliste, commente M. St-Germain. Il n'y a pas de surprise ici. Tout ce qui a été intégré au PL 57 était issu du rapport du comité D'Amours sur l'avenir du système de retraite, publié en avril 2013.»

«Il aurait été intéressant de profiter de l'occasion pour clarifier les règles visant les régimes à prestations cibles, incluant le cadre de financement, estime Claude Lockhead. Actuellement, seulement deux entreprises peuvent bénéficier de ce type de régime au Québec : Résolu et White Birch. Annoncer l'élargissement de cet outil d'épargne-retraite aux autres secteurs d'activité aurait été bien accueilli.»

Assez fort pour stopper le régime CD?

Plusieurs obstacles et «irritants» ayant été retirés de la gestion du régime PD, le PL 57 s'avère-t-il attractif pour les employeurs? Est-il susceptible de freiner la migration vers les régimes à cotisation déterminée (CD) observée dans le secteur privé?

«Je ne crois pas, puisqu'il s'agit d'une tendance mondiale, confie Michel St-Germain. Les régimes PD continuent d'avoir une mauvaise image auprès des actionnaires des grandes entreprises. Mais plusieurs pourraient s'accommoder de cette version revue et améliorée, et ainsi éviter un conflit de travail lié à une conversion en régime CD. Ça va leur faciliter la vie.»

«On croit qu'il y aura un ralentissement de tendance, avance Claude Lockhead. Le régime PD demeure un outil intéressant pour attirer et retenir les talents. En étant plus stable, plus abordable et durable, il risque d'intéresser davantage les employeurs.»

La question se pose : dans un tel contexte, assistera-t-on à la création de nouveaux régimes PD? M. St-Germain n'y pense pas : «La tendance observée dans le milieu financier est plutôt du genre : concentrez-vous sur vos affaires, la retraite de vos employés, ça ne vous regarde pas.» «C'est être très optimiste, constate M. Lockhead. De nouveaux régimes PD verront le jour, c'est clair. Est-ce que ce sera la ruée? Je ne crois pas.»

«L'enjeu principal du maintien ou de la création de régimes PD ne se situe pas à l'étape du financement, mais plutôt à celle de la comptabilisation, jugée très ardue», exprime pour sa part M. Bourget. «Le PL 57 vient stabiliser le financement, mais n'a aucun effet sur la comptabilisation, qui demeure non réglée.»

Alors que la tendance vers les régimes CD est certes bien enracinée dans le secteur privé, ce projet de loi semble offrir bien des solutions à certaines des difficultés vécues par ces promoteurs qui sont restés fidèles aux régimes PD. Après l'accueil chaleureux du secteur dans son ensemble, plusieurs pistes semblent aussi exister pour une éventuelle évolution. ▀

AVIS DE NOMINATION

David Charbonneau, premier vice-président, Épargne-retraite collective chez Desjardins Assurances, est heureux d'annoncer les nominations suivantes au sein de son équipe de direction. Ainsi, Desjardins Assurances sera en meilleure position pour offrir à ses clients une expérience des plus exceptionnelles tout en poursuivant son expansion à travers le Canada.



KARRINA

 **Dusablon**

VICE-PRÉSIDENTE, DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Ses vingt années d'expérience au sein de l'industrie de l'épargne-retraite collective font de Karrina la candidate idéale pour diriger notre équipe de développement des affaires. Elle est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de notre plan d'affaires stratégique, qui a pour but de maximiser notre croissance dans l'ensemble du pays. Karrina est connue pour son style de gestion dynamique, ses excellentes aptitudes de communicatrice et son approche axée sur les résultats. Au cours des huit dernières années, elle a fait partie du conseil consultatif du CAP Member Survey de Benefits Canada. Elle détient un baccalauréat en relations industrielles spécialisé en gestion, en économie et en sociologie industrielle de l'Université McGill. Avant d'occuper ces fonctions, elle était directrice nationale, Éducation et formation, Épargne-retraite collective.



JANICK

 **Chouinard**

VICE-PRÉSIDENT, RELATION CLIENT ET EXPÉRIENCE PARTICIPANT

Janick dirige la nouvelle équipe Relation client et expérience participant. Ce rôle combiné permet à nos clients de bénéficier d'une stratégie plus globale et ainsi d'obtenir une expérience de grande qualité. Son intégrité, sa connaissance du marché et son approche axée sur le service et la satisfaction des clients ont profité à bon nombre de nos clients stratégiques. Dans ses nouvelles fonctions, il continuera de développer des solutions novatrices en matière de gestion de régime et d'améliorer l'engagement des participants. Il compte plus de quatorze années d'expérience dans l'industrie des services financiers. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'actuariat de l'Université Laval. Il détient également le titre de Fellow de la Society of Actuaries. Il était auparavant directeur national, Relations avec la clientèle, Épargne-retraite collective.

À PROPOS DE DESJARDINS ASSURANCES

Desjardins Assurances propose, depuis plus d'un siècle, une vaste gamme de produits d'assurance vie, d'assurance santé et d'épargne-retraite aux particuliers ainsi qu'aux groupes et aux entreprises. Desjardins Assurances veille à la sécurité financière de plus de cinq millions de Canadiens, dans ses bureaux répartis d'un bout à l'autre du pays. L'entreprise se classe au cinquième rang des sociétés d'assurance de personnes au Canada et fait partie du Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif au pays, qui compte plus de 45 000 employés.

Pour en savoir plus, visitez
desjardinsassurancevie.com.

 **Desjardins**
Assurances
VIE • SANTÉ • RETRAITE

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Coopérer pour créer l'avenir